



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-aggglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

RESSOURCES
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA VIE
INSTITUTIONNELLE

**Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération
du Pays de Dreux au sein des Comités de pilotage des sites Natura 2000 de la Vallée de
l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents, de la Vallée de l'Eure, des Forêts et étangs
du Perche, et de l'Arc forestier du Perche d'Eure-et-Loir**

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

N°CC2026-130

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	105
Nombre de pouvoirs	5
Ne prend pas part au vote	0
Votants	110
Secrétaire de séance : Alain CAPÉРАН	

L'an 2026, le 27 avril à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN.

Étaient présent(e)s :

Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉРАН (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Véronique GARNIER (Ardelles) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Dagmar Eva BERNITT (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Pierre SANIER (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Gérard JAGUIN (Dampierre-sur-Avre) ; Abdel-Kader GUERZA

(Dreux) ; Sabine FRETEY (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Martine PITOU (Dreux) ; Philippe RIVE (Dreux) ; Caroline SIMOES (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Sophie WILLEMIN (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; Youssef LAMRINI (Dreux) ; Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Stéphane DEBACKER (Escorpain) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Éric POINÇON (Favières) ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Laurianne FAURE (La Chaussée-d'Ivry) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Cyril CHALMEY (Ormo) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Christophe BESNARD (Prudemanche) ; Pervenche CHAUVIN (Puisseux) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thierry ANSEAUME (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Edwige GANDON (Tréon) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINI (Vernouillet) ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Fouzia KAMAL (Dreux) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ; Franck MERCEY (Vernouillet) ; Caroline VABRE (Dreux).

Pouvoir(s) :

Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Abdel-Kader GUERZA ; André HOMPS (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Eric DUQUESNOY ; Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) donne pouvoir à Monsieur Rémi LEPRAT ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Les sites Natura 2000 constituent un réseau de sites naturels protégés institués en application du droit de l'Union européenne, visant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage.

En application des dispositions de l'article L. 414-2 du code de l'environnement, chaque site Natura 2000 est doté d'un comité de pilotage (COPIL), instance de concertation locale associant notamment les collectivités territoriales concernées, chargée d'élaborer, de suivre et d'évaluer le document d'objectif.

Le comité de pilotage réunit notamment des élus locaux, des représentants des usagers, des services de l'État, des experts scientifiques, des associations de protection de la nature et d'autres acteurs locaux concernés.

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est concernée par plusieurs sites Natura 2000 et, à ce titre, siège au sein des comités de pilotage correspondants. Les sites concernés sont les suivants :

- Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents (FR2400552) ;
- Vallée de l'Eure (FR2300128) ;
- Forêts et étangs du Perche (FR2512004) ;
- Arc forestier du Perche d'Eure-et-Loir (FR2400550), dont le comité de pilotage est commun avec celui du site « Cuesta cénomaniennne du Perche d'Eure-et-Loir » (FR2400551).

Considérant l'ensemble de ces éléments, il est proposé de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein des Comités de pilotage des sites Natura 2000 de la Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents, de la Vallée de l'Eure, des Forêts et étangs du Perche, de l'Arc forestier du Perche d'Eure-et-Loir.

Concernant les modalités de désignation, il convient d'appliquer les dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT rendu applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par l'article L. 5211-1 du CGCT :

- les délégués sont désignés au scrutin uninominal secret à la majorité absolue, puis, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour ;
- le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret ;
- si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des organismes extérieurs, après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-21,

Vu l'arrêté en date du 02 mai 2018 portant constitution du Comité régional de la biodiversité Centre Val de Loire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés (13 contre, 9 abstentions) :

ARTICLE 1 : CONSTATE qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des Comités de pilotage des sites Natura 2000 de la Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents, de la Vallée de l'Eure, des Forêts et étangs du Perche, de l'Arc forestier du Perche d'Eure-et-Loir, après appel de candidatures ;

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Mathieu TRIBOUILLOIS	Nathalie VELIN

ARTICLE 2 : DESIGNE EN CONSEQUENCE les élus appelés à siéger au sein des Comités de pilotage des sites Natura 2000 de la Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents, de la Vallée de l'Eure, des Forêts et étangs du Perche, de l'Arc forestier du Perche d'Eure-et-Loir comme indiqué ci-dessus.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à notifier ces désignations aux Comités de pilotage des sites Natura 2000 de la Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents, de la Vallée de l'Eure, des Forêts et étangs du Perche, de l'Arc forestier du Perche d'Eure-et-Loir.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

<p>Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :</p> <p>30 AVR. 2026</p> <p>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.</p>	<p>POUR EXTRAIT CONFORME</p> <p>Dreux, le 30 AVR. 2026</p> <p>Président Christophe LE DORVEN</p>  <p>Secrétaire de séance Alain CAPÉLAN</p>
--	---